



ENQUÊTE CDES

Rhône

Orientations 2003-2004

DRASS Rhône-Alpes – CREAL Rhône-Alpes



DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DE RHÔNE-ALPES



s o m m a i r e

Données générales	3
Les orientations et réorientations souhaitables	6
Les orientations souhaitables vers un SESSAD	10
Orientations réalisées pour la campagne 2003/2004	11
Les orientations problématiques	13
Situation des jeunes sans solution médico-éducative	15

CDES du Rhône

données issues de la campagne 2003/2004 et synthèse des données antérieures

L'observatoire mis en place par la DRASS Rhône-Alpes, avec le soutien technique du CREAI Rhône-Alpes auprès des CDES de la région, permet une analyse des flux en direction des dispositifs médico-éducatifs de chacun des départements, des possibilités et des limites des réponses de chacun d'eux. La CDES du Rhône participe régulièrement à cette observation.

Une analyse de l'évolution des demandes exprimées auprès de la CDES du Rhône depuis la mise en place de cette observation permet d'en dégager les principales tendances.

Le présent document reprend l'analyse effectuée dans le cadre de la contribution à l'élaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des enfants et adolescents handicapés et inadaptés du département du Rhône.

Données générales

Le département du Rhône renseigne cette enquête depuis la campagne d'orientation 1994-1995 avec une interruption pour la campagne 2001-2002 ; la campagne 2002-2003 a été traitée par la DDASS du Rhône.

L'enquête, pour la campagne 2000-2001, n'a pas été remplie de manière exhaustive. Les orientations concernant les enfants ou adolescents présentant une déficience auditive ou visuelle sont manquantes. La campagne 1999-2000 n'a également pas été complète. Sont manquants : le secteur géographique de Saint-Jean-de-Dieu, ainsi que les orientations concernant les enfants ou adolescents présentant une déficience auditive ou visuelle. Les résultats ci-après sont donc à relativiser, pour ce qui concerne les comparaisons quantitatives d'une année sur l'autre et les orientations vers un établissement ou service pour déficients visuels ou auditifs.

Nombre de dossiers traités

Pour la campagne 2003-2004, 1731 dossiers ont été traités par la CDES du Rhône concernant les orientations ou les réorientations vers le secteur médico-éducatif au cours de la campagne 2003/2004.

	orientations		réorientations		total
1994-95	263	87%	39	13%	302
1995-96	582	75%	197	25%	779
1996-97	635	77%	185	23%	820
1997-98	807	76%	249	24%	1056
1998-99	949	76%	307	24%	1256
1999-2000	695	73%	254	27%	949*
2000-2001	987	79%	259	21%	1246*
2001-2002	<i>enquête non renseignée</i>				
2002-2003	<i>données traitées par la DDASS du Rhône</i>				
2003-2004	1347	78%	383	22%	1731

*enquêtes non exhaustives

Si le nombre de dossiers traités va croissant, la proportion de réorientations (jeunes accueillis dans un établissement Annexes XXIV et pour lequel une nouvelle orientation vers un établissement ou service relevant des compétences de la CDES est sollicitée) reste sensiblement la même.

Données démographiques

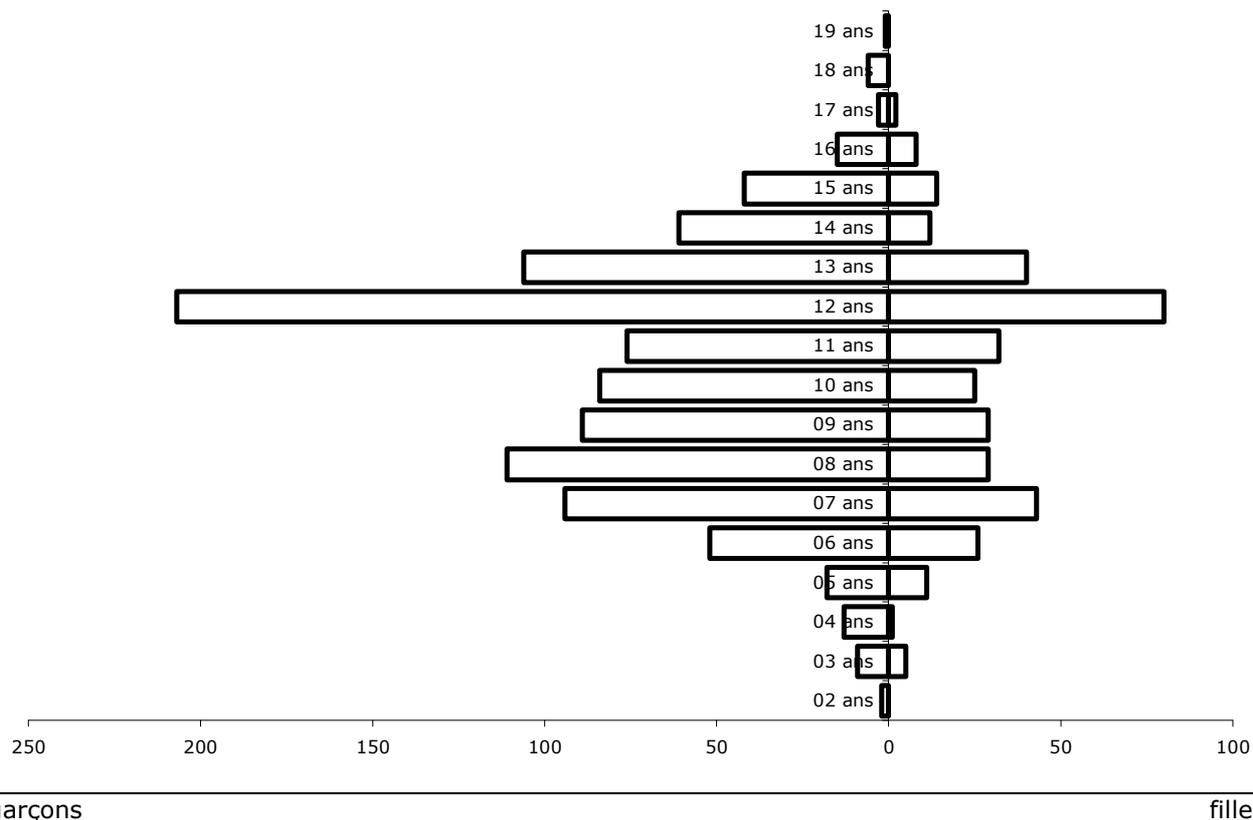
Sexe et âge en 2004

PREMIÈRES ORIENTATIONS				RÉORIENTATIONS			
	garçons	filles	TOTAL		garçons	filles	TOTAL
moins de 4 ans	11	5	16	4/6 ans	5	1	6
4/6 ans	83	38	121	7/9 ans	15	8	23
7/9 ans	294	101	395	10/12 ans	104	43	147
10/12 ans	367	137	504	13/15 ans	107	69	176
13/15 ans	209	66	275	16/18 ans	18	9	27
16/18 ans	24	10	34	19 ans et +	3	1	4
19 ans et +	1		1	TOTAL	252	131	383
NR		1	1				
TOTAL	989	358	1347				

Les garçons représentent 73% de l'effectif ; la tranche d'âge des 10/12 est la plus représentée (37% de l'effectif).

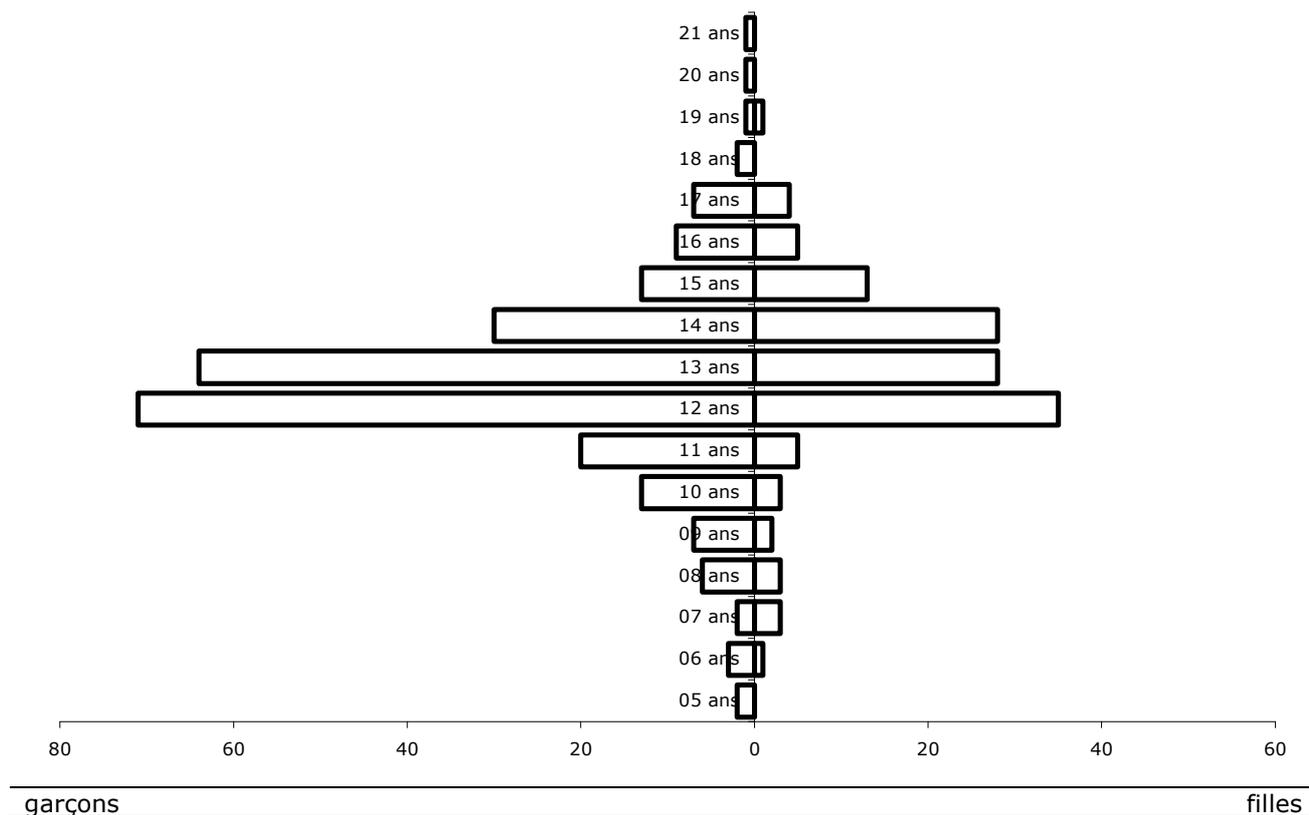
Les garçons représentent 66% de l'effectif ; la tranche d'âge des 13/15 ans est la plus représentée (46% de l'effectif).

Premières orientations



On observe pour les garçons un pic à 7/9 ans et surtout à 12 ans ; pour les filles : pics à 7 et 12 ans.

Réorientations



On observe un pic majeur à 12/14, pour les deux sexes.

Scolarité au moment de la demande

61% des jeunes en situation de première orientation fréquentaient une classe ordinaire ; 16% étaient en CLIS1 ; une classe thérapeutique ou une SEGPA sont cités pour 3% chaque.

Les jeunes pour lesquels une réorientation était demandée (jeunes déjà accueillis au sein du dispositif) fréquentaient pour 65% d'entre eux une classe intégrée à l'établissement (4/10 de cet effectif sont en ITEP et 4/10 également en IME), 13% une classe ordinaire, 8% une CLIS (1).

Pour 77 jeunes la présence d'un AVS est signalée mais le taux de non-réponse très élevé (72%) ne permet pas d'interpréter cette réponse.

Enfin, 4% des jeunes ne sont pas scolarisés en raison de leur état de santé (l'orientation souhaitable pour ces 72 jeunes indique un établissement ou une section pour autistes pour plus du tiers d'entre eux ; un IME pour déficients intellectuels moyens/profonds pour près d'un tiers également, un établissement pour polyhandicapés pour 14%).

Prises en charge au moment de la demande

Près d'un tiers des jeunes ne bénéficiaient d'aucune prise en charge. La situation n'est pas connue pour un quart d'entre eux. Le secteur de pédopsychiatrie concerne plus d'un jeune sur 5. Un établissement de la Protection de l'Enfance ou de la PJJ pour près d'un jeune sur 10.

- Les jeunes qui bénéficiaient de la prise en charge du RASED (4%) ou d'un CMPP (2%) relèvent majoritairement d'une orientation de type ITEP ou SESSAD ITEP ; les jeunes relevant d'un établissement de la Protection de l'Enfance ou de la PJJ (9%) également ;
- les jeunes qui bénéficiaient de la prise en charge d'un CAMSP (3%) relèvent principalement d'un IME pour déficients intellectuels moyens ou d'un établissement pour déficients moteurs ;
- les enfants ou adolescents qui fréquentaient un hôpital de jour (6%) sont majoritairement orientés vers un IME ou un établissement pour autistes ;
- les jeunes qui fréquentaient un CMP (15%) sont orientés vers un IME, un ITEP ou un SESSAD ITEP, de même que les jeunes qui bénéficiaient d'une prise en charge en libéral (12%).

Les prises en charge autre (3%) décrivent des modalités de prise en charge diverses : AEMO, SESSAD sans précision, hébergement en famille d'accueil...

Situation au moment de la demande pour les jeunes en situation de réorientation

- 30% des jeunes en situation de réorientation sont en ITEP ;
- 31% en IME ;
- 20% bénéficient du soutien d'un SESSAD (principalement : SESSAD ITEP : 9%, SESSAD pour déficients intellectuels : 8%) ;
- 7% en établissement pour déficients moteurs.

Les orientations et réorientations souhaitables

	première orientation	réorientation	Non réponse	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	185	60		245
IME pour déficients intellectuels légers/moyens	67	18		85
IME pour déficients intellectuels moyens	161	64		225
IME pour déficients intellectuels moyens/profonds	45	19		64
IME pour déficients intellectuels profonds	2			2
ITEP	354	91		445
établissement pour déficients moteurs	41	30		71
établissement pour polyhandicapés	25	8		33
établissement pour déficients auditifs	10	13		23
établissement pour déficients visuels	22	1		23
établissement ou section pour autistes	44	8		52
service pour déficients intellectuels	59	7		66
service pour troubles de la personnalité	246	43		289
service pour déficients moteurs	27			27
service pour déficients auditifs	16	17		33
service pour déficients visuels	8			8
autre	32	1		33
Non réponse	3	3	1	7
TOTAL	1347	383	1	1731

Les réponses « autre » concernent principalement : un SESSAD sans précision, une classe pour enfants dysphasiques.

Pour les premières orientations :

- IME : 34%
- ITEP : 26%
- Services : 26% (SESSAD ITEP principalement : 18%)

Pour les réorientations :

- IME : 42%
- ITEP : 24%
- Services : 17% (SESSAD ITEP principalement : 11%)

Pour l'ensemble :

- IME : 36%
- ITEP : 26%
- Services : 25% (SESSAD ITEP principalement : 17%)

En 2000-2001, 36% des enfants ou adolescents étaient orientés vers un IME (33% des premières orientations et 49% des réorientations) ; 35% vers un ITEP.

Concernant la campagne précédente (1999/2000), 47% étaient orientés vers un IME et 34% vers un ITEP.

En 2000-2001, un jeune sur 5 était orienté vers un service (24% des premières orientations et 10% des réorientations) ; à titre de comparaison, pour la campagne 99-2000, un jeune sur 10 était orienté vers un service. On observe une forte augmentation de la demande pour ce type de structure. A ce titre, se reporter au chapitre spécifique concernant les orientations vers un SESSAD (page 10).

Critères de priorité

Près d'un quart des jeunes (23%) sont concernés par un critère de priorité, dont 3% en priorité haute. On observe pour les orientations prioritaires une sur-représentation pour les ITEP (42% des prioritaires, 26% de l'ensemble des orientations), les IME pour déficients intellectuels légers (26% vs 14%) et les établissements pour autistes (6% vs 3%) ; une sous-représentation des SESSAD IR (2% vs 17%) et des IME pour déficients intellectuels moyens (6% vs 13%).

- Les orientations souhaitables vers un IME pour déficients intellectuels légers comptent 42% d'orientations prioritaires (dont 2% en priorité haute) ;
- Les orientations souhaitables vers un ITEP comptent 38% d'orientations prioritaires (dont 1% en priorité haute) ;
- Les orientations souhaitables vers un établissement pour polyhandicapés comptent 42% d'orientations prioritaires (dont 24% en priorité haute) ;
- Les orientations souhaitables vers un établissement ou une section pour autistes comptent 46% d'orientations prioritaires (dont 21% en priorité haute).

Pour les réorientations, comparaison de la situation au moment de la demande avec l'orientation souhaitable (effectif : 384)

Parmi les modifications substantielles repérées concernant la nature de la prise en charge, on remarque principalement trois cas de figure :

Passage d'un service vers un établissement

- 27 jeunes en SESSAD ITEP pour lesquels un ITEP est souhaité,
- 27 jeunes en SESSAD pour lesquels un IME est souhaité.

Passage d'un établissement vers un service

- 38 jeunes en ITEP au moment de la demande, et pour lesquels un SESSAD ITEP est souhaité,
- 16 jeunes accueillis en établissement pour déficients auditifs et pour lesquels un SSEFIS serait souhaité.

Passage vers une autre catégorie d'établissement

- 21 jeunes en ITEP pour lesquels un IME est souhaité.

Mode d'accueil souhaitable

Premières orientations

Pour la campagne 2003-2004, le semi-internat est la modalité d'accueil souhaitable la plus citée (48%) : 76% des réponses effectives.

Pour 2000-2001 : l'accueil en semi-internat/externat était également le plus cité (61% des réponses effectives).

A noter que pour les ITEP, presque la moitié des enfants avaient une orientation souhaitable vers un internat en 2000-2001, ce qui n'est pas le cas pour la campagne 2003-2004 (10% des réponses effectives).

Réorientations

Le semi-internat représente 43% des modalités d'accueil souhaitées (58% des réponses effectives); l'internat de semaine 18% (24% des réponses effectives), l'internat 12% (16% des réponses effectives).

A noter : selon qu'il s'agit de premières orientations ou de réorientations, la répartition des modalités d'accueil varie sensiblement. Par exemple, l'indication de l'internat concerne 4% des premières orientations et 12% des réorientations ; l'internat de semaine est indiqué pour 9% des premières orientations et 18% des réorientations.

Prises en charge pédagogiques souhaitables

Une classe intégrée à l'établissement est citée pour 1177 jeunes (68%), une classe ordinaire pour 13% des jeunes, une SEGPA pour 8% des jeunes, une CLIS pour 5%.

Selon la catégorie d'établissement ou de service souhaitée

- Pour les jeunes pour lesquels un *établissement* est souhaité, la scolarisation souhaitée indique très majoritairement une classe intégrée à l'établissement.
- Les jeunes pour lesquels un SESSAD (pour déficients intellectuels) est indiqué sont principalement concernés par une CLIS 1 mais aussi — dans une moindre mesure — une SEGPA ou une classe ordinaire.
- Jeunes pour lesquels un SESSAD ITEP est indiqué : classe ordinaire et SEGPA en grande majorité et à parts égales.
- « Non concerné compte tenu de l'état de santé » est indiqué pour près d'un jeune sur deux pour lequel un établissement ou une section pour autiste est souhaitée.

AVS

Un AVS est indiqué comme souhaitable pour 17 enfants (non-réponse : 81%).

Prise en charge complémentaire souhaitée

10% des jeunes sont concernés (mais non-réponse ou « ne sait pas » : 57%) ; **pour un tiers des jeunes, aucune prise en charge complémentaire n'est indiquée comme nécessaire.**

- Établissement ou service souhaité principalement cités pour les 89 jeunes pour lesquels un établissement ou un suivi relevant de la Protection de l'Enfance ou de la PJJ est souhaité :
 - ITEP : 36,
 - établissement pour déficients moteurs : 11,
 - SESSAD ITEP : 11,
 - IME pour déficients intellectuels légers : 10.
- Établissement ou service souhaité principalement cités pour les 25 jeunes pour lesquels un CMP est souhaité :
 - IME : 11,
 - SESSAD ITEP : 6,
 - ITEP : 3.
- Établissement ou service souhaité pour les 13 jeunes pour lesquels un hôpital de jour est indiqué :
 - IME : 9,
 - établissement ou section pour autistes : 4.
- Établissement ou service souhaité principalement cités pour les 8 jeunes pour lesquels un CMPP est souhaité :
 - ITEP : 5,
 - SESSAD ITEP : 2.

Établissement ou service souhaité hors-département

Une orientation hors-département est indiquée comme souhaitable pour 134 (8%) jeunes.

Les départements les plus sollicités sont l'Ain (66 orientations souhaitables), principalement vers un ITEP, la Saône-et-Loire (20, IME et ITEP), la Loire (12, IME surtout) et l'Isère (8, IME et ITEP surtout). Les motifs invoqués concernant une orientation hors-département indiquent la **proximité géographique pour la moitié des situations, le manque de place ou l'absence d'équipement pour un tiers des situations (très majoritairement : ITEP** et également, mais dans une moindre mesure : SESSAD ITEP).

Les orientations souhaitables vers un SESSAD

Un traitement particulier porte sur les orientations vers les services mises en perspective avec les orientations vers un établissement accueillant le même type de population, sur la base de la méthodologie retenue pour la *Proposition pour une aide à l'élaboration du schéma SESSAD à la demande de la DDASS du Rhône*¹.

Comparaison des orientations SESSAD avec les autres orientations de même nature

(rappel : la campagne 99/2000 ayant été renseignée de manière non exhaustive, les données de cet exercice seraient à majorer, la campagne 2001/2002 n'a pas été renseignée et la campagne 2002/2003 a été traitée par la DDASS du Rhône selon une approche différente)

Méthode : pour chaque campagne, le nombre d'orientations vers un SESSAD a été comparé au nombre d'orientations vers un établissement recevant des enfants ou adolescents présentant des troubles de même nature et/ou agréé au titre de la même Annexe 24.

- SESSAD pour déficients intellectuels : **A partir de 99/2000 la proportion d'orientations vers un SESSAD pour les enfants ou adolescents présentant une déficience intellectuelle approche les 10%** et se stabilise les années suivantes. Les années antérieures montrent une proportion stable (2 à 3%).
- SESSAD ITEP : Légère augmentation en 99/2000 ; **à partir de 2000/2001, la proportion d'orientations vers un SESSAD ITEP triple et l'augmentation se confirme sur la campagne 2003/2004.**
- SESSAD pour déficients moteurs : Le nombre des orientations vers un SESSAD s'accroît nettement en 99/2000 : plus de quatre orientations sur 10 concernant un enfant ou adolescent présentant une déficience motrice visent un SESSAD pour décroître l'année suivante et se stabiliser selon une proportion d'environ **1 sur 4**. L'effectif global des orientations vers un établissement ou un service pour déficients moteurs augmente sensiblement.
- SESSAD pour déficients auditifs : selon les campagnes, pour 4 ou 5 enfants ou adolescents sur 10 présentant une déficience auditive, une orientation vers un SESSAD est souhaitée ; **à partir de la campagne 2003/2004 l'orientation vers un SESSAD DA représente les 2/3 des orientations concernant les jeunes présentant une déficience auditive.**
- SESSAD pour déficients visuels : irrégularité des chiffres tenant aux orientations ou au taux de couverture de l'enquête.
- SESSAD pour polyhandicapés : les seules campagnes renseignées sont 95/96, 2000/2001 et 2003/2004 pour ce type d'orientation. On observe une légère hausse de l'effectif global (33 en 2003/2004) et un **taux d'orientation SESSAD quasiment nul.**

1. CREAI Rhône-Alpes, 2001.

Orientations réalisées pour la campagne 2003/2004

Les données ont été consolidées le 5 janvier 2005. A cette date, l'état des demandes — selon les catégories souhaitées — est le suivant :

	Demande active	Orientation réalisée	sans suite ou demande non renouvelée	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	51%	48%	1%	100%
IME pour déficients intellectuels légers/moyens	61%	35%	4%	100%
IME pour déficients intellectuels moyens	71%	28%		100%
IME pour déficients intellectuels moyens/profonds	77%	22%	2%	100%
IME pour déficients intellectuels profonds	50%		50%	100%
Itep	50%	49%		100%
établissement pour déficients moteurs	44%	56%		100%
établissement pour polyhandicapés	45%	55%		100%
établissement pour déficients auditifs	21%	74%	5%	100%
établissement pour déficients visuels	13%	87%		100%
établissement ou section pour autistes	62%	35%	4%	100%
service pour déficients intellectuels	65%	35%		100%
service pour troubles de la personnalité	64%	35%	1%	100%
service pour déficients moteurs	33%	67%		100%
service pour déficients auditifs	11%	89%		100%
service pour déficients visuels	13%	75%	13%	100%
autre	73%	27%		100%
Non réponse	57%	29%	14%	100%
TOTAL	56%	43%	1%	100%

Pour la campagne considérée, 43% des orientations ont été réalisées et 56% des demandes restent actives. Le taux de réalisation est très divers selon les catégories souhaitées. Par rapport au taux moyen, certaines catégories sont nettement en deçà : IME pour déficients intellectuels moyens ou moyens/profonds notamment. D'autres catégories d'établissement ou service au contraire présentent des taux nettement supérieurs à cette moyenne : établissement ou service pour déficients auditifs, établissement ou service pour déficients visuels, service pour déficients moteurs.

A noter : l'effectif « demande active » n'est pas à considérer comme effectif d'orientations sans solution ; en effet, les situations de maintien dans l'établissement actuel (112 jeunes), pour les réorientations, ont été, logiquement, maintenues dans la rubrique demande active.

Les orientations sans solution représentent 45% de l'effectif pour cette campagne.

Réalisation des orientations prioritaires

Parmi les 393 situations pour lesquelles l'orientation a été indiquée comme prioritaire, 124 (près d'un tiers) ne sont pas réalisées au moment de l'enquête ; parmi ces 124 orientations sans solution,

- 39 bénéficient au plus de 3 ½ journées de prise en charge par semaine ; les catégories d'établissement ou service souhaité les plus citées pour ces jeunes : IME pour déficients intellectuels moyens/profonds : 13, établissement ou section pour autistes : 9, ITEP : 4, IME pour déficients intellectuels moyens : 4 ;
- les autres, 85, bénéficient de plus de 3 ½ journées de prise en charge par semaine ; sont principalement cités, au titre des orientations souhaitables : les ITEP : 46, les IME pour déficients intellectuels légers : 21, pour déficients intellectuels moyens : 10.

Les orientations problématiques

Parmi les 747 orientations **réalisées**, peuvent être considérées comme problématiques :

- Les orientations hors-département,
- Les orientations par défaut (une autre orientation vers le dispositif médico-éducatif ou un autre mode d'accueil que ceux indiqués comme souhaitables),
- Les situations de maintien dans l'établissement pour les réorientations.

Enfin, un chapitre spécifique concernera les orientations sans solution médico-éducative.

Orientations réalisées hors-département

64 situations, soit 8,5% des orientations réalisées, sont indiquées sur 134 orientations hors-département souhaitées.

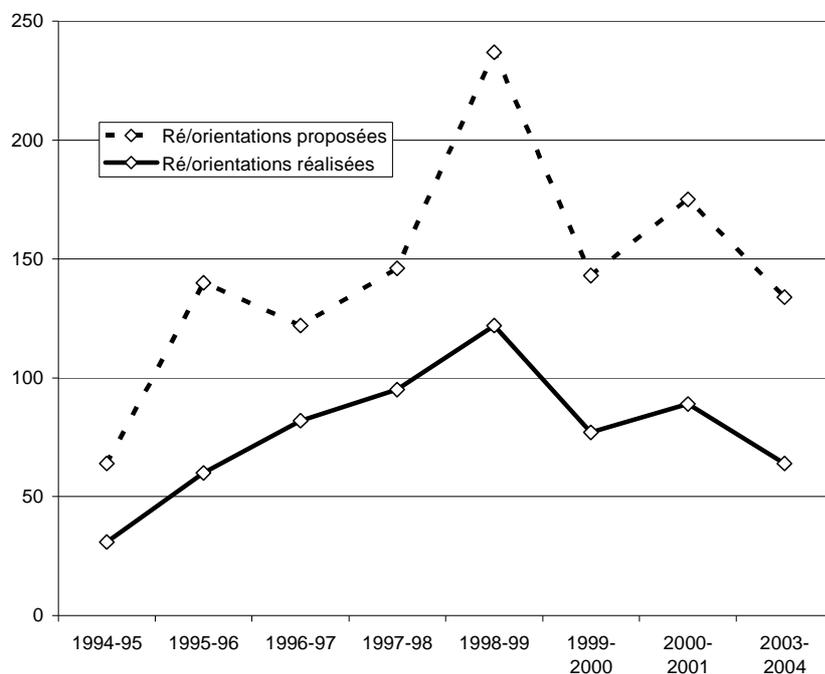
Selon les catégories d'établissement concernées (il s'agit ici des catégories d'établissements réalisés), les proportions Rhône/hors-département sont très inégales :

Les ITEP (avec l'Ain surtout), les établissements pour déficients auditifs (Ain et Savoie surtout) et les établissements ou sections pour autistes (Loire principalement) sont les catégories les plus citées.

Globalement, c'est l'Ain qui est le département le plus sollicité (32 orientations sur 64).

Les motifs d'une orientation hors département relèvent d'une part du manque de place ou d'équipement (47% des orientations hors-département) mais aussi de la proximité géographique (30%) ou d'une demande de la famille (20%). Les situations concernées par un éloignement géographique souhaitable sont marginales (1 cas pour cette campagne). Ce n'est donc que pour partie — environ pour moitié — que ces orientations peuvent être considérées comme problématiques.

Évolution des orientations réalisées hors-département



On observe — tant pour les orientations proposées que réalisées — une tendance à l'infléchissement à partir de 99/2000 après le pic de 98/99.

Orientations par défaut

19 orientations par défaut seulement (soit 2,5% des orientations réalisées) sont citées parmi les orientations réalisées soit une « marge de manœuvre » très réduite ; les écarts concernent les catégories souhaitées/réalisées et/ou les modes d'accueil souhaités/réalisés.

Les écarts les plus nombreux concernent les orientations souhaitées vers un ITEP pour lesquelles un SESSAD ITEP a finalement pu être indiqué. C'est le manque de place ou d'équipement qui est invoqué dans la grande majorité des cas avec, à la marge, le refus par les parents d'un placement en établissement.

Maintien dans l'établissement

Cette modalité concerne les jeunes en situation de réorientation (383 jeunes soit 22% de l'effectif global).

Parmi ces jeunes, 110, soit 29% sont maintenus dans l'établissement d'accueil au moment de la demande. La cause invoquée est très majoritairement le manque de place ou d'équipement.

- Pour 70 un IME était souhaité (dont IME pour déficients intellectuels moyens : 31) ;
- Pour 16 un ITEP ;
- Pour 7 un établissement pour déficients moteurs ;
- Pour 6 un établissement ou une section pour autistes.

Les mouvements — en termes de réorientation souhaitable non réalisée — les plus importants concernent :

- Le passage d'un SESSAD vers un IME (14),
- Le passage d'un ITEP vers un IME (8),
- D'un SESSAD ITEP vers un ITEP (4).

Nota : dans 57% des cas, la réorientation concerne la même catégorie d'établissement ou de service que celle où se trouve le jeune au moment de la demande.

Situation des jeunes sans solution médico-éducative

Ces 783 jeunes représentent 45% de l'effectif de cette campagne.

Établissements ou services souhaités pour ces jeunes :

	sans solution médico- éducative	orientation par défaut ou maintien	orientation réalisée ou non réponse concernant la situation ²	TOTAL
IME pour déficients intellectuels légers	43% (106)	8% (19)	49% (120)	100% (245)
IME pour déficients intellectuels légers/moyens	51% (43)	8% (7)	41% (35)	100% (85)
IME pour déficients intellectuels moyens	55% (123)	15% (34)	30% (68)	100% (225)
IME pour déficients intellectuels moyens/profonds	50% (32)	23% (15)	27% (17)	100% (64)
IME pour déficients intellectuels profonds	50% (1)		50% (1)	100% (2)
Itep	45% (201)	6% (28)	49% (216)	100% (445)
établissement pour déficients moteurs	4% (3)	13% (9)	83% (59)	100% (71)
établissement pour polyhandicapés	9% (3)	21% (7)	70% (23)	100% (33)
établissement pour déficients auditifs	5% (1)	5% (1)	89% (17)	100% (19)
établissement pour déficients visuels	13% (3)		87% (20)	100% (23)
établissement ou section pour autistes	50% (26)	12% (6)	38% (20)	100% (52)
service pour déficients intellectuels	61% (40)	2% (1)	38% (25)	100% (66)
service pour troubles de la personnalité	61% (176)	1% (3)	38% (110)	100% (289)
service pour déficients moteurs	7% (2)		93% (25)	100% (27)
service pour déficients auditifs	3% (1)	3% (1)	95% (35)	100% (37)
service pour déficients visuels	13% (1)		88% (7)	100% (8)
autre	61% (20)	3% (1)	36% (12)	100% (33)
Non réponse	14% (1)		86% (6)	100% (7)
TOTAL	45% (783)	8% (132)	47% (816)	100% (1731)

52% d'orientations non réalisées pour les services avec 6 orientations sur 10 non abouties pour les services pour déficients intellectuels et les SESSAD ITEP.

2 . Un réexamen de ces non-réponses permet d'apporter un complément partiel à ces données : sur les 73 non-réponses : 28 sont identifiées sans solution médico-éducative, 12 sont réalisées ; 11 concernent une situation de maintien dans l'établissement (réorientations). Pour les 28 situations sans solution médico-éducative : établissement pour déficients moteurs (9) ; service pour déficients moteurs (5) ; service pour troubles de la personnalité (4) ; établissement pour polyhandicapés (3) ; IME pour déficients intellectuels légers/moyens (2) ; ITEP (1) ; IME pour déficients intellectuels légers (1) ; IME pour déficients intellectuels moyens (1) ; IME pour déficients intellectuels moyens/profonds (1) ; service pour déficients intellectuels (1).

- En valeur absolue : les orientations sans solution vers un ITEP (201 orientations sans solution médico-éducative) ou un SESSAD ITEP (176) ; vers un IME pour déficients intellectuels moyens (123) ou légers (106) sont les plus nombreuses ;
- En pourcentage : les orientations vers un SESSAD pour déficients intellectuels ou de type ITEP n'aboutissent pas pour 61% d'entre elles ; vers un IME ou un établissement ou section pour autiste pour 50%...

Causes invoquées : c'est le manque de place qui est cité au premier chef (80% des situations), mais aussi, pour 13% des situations, le refus de l'orientation Éducation Spéciale par les parents – pour ces situations, les orientations indiquées comme souhaitables concernaient principalement : un ITEP (36 jeunes) ou un SESSAD ITEP (8) ; un IME pour déficients intellectuels légers ou moyens (35) ou un SESSAD (11).

Le nombre de jeunes adultes relevant de l'amendement Creton (76 jeunes adultes en septembre 2004) n'est pas significatif au regard des difficultés d'entrée dans le dispositif médico-éducatif tant du point de vue quantitatif (près de 800 jeunes n'ont pas obtenu une orientation médico-sociale), que du point de vue de la catégorie d'établissement souhaitée (les plus grandes difficultés concernent les ITEP, les SESSAD-ITEP puis les IME pour déficients intellectuels légers ou moyens).

La situation de ces jeunes qui n'ont pu trouver de place dans le dispositif médico-éducative a été renseignée :

Scolarité

- Un jeune sur deux est scolarisé en classe ordinaire.
- Un jeune sur cinq est en CLIS.
- 12% des jeunes sont en SEGPA.
- La scolarisation « autre » recouvre des réalités très diverses : classe de MECS ou d'hôpital de jour, dispositif DSA, jeunes déscolarisés (21 jeunes).
- 32 jeunes bénéficient d'un AVS.

Autres prises en charge réalisées

Même si le taux de non-réponses est élevé (« ne sait pas » : 45%), on peut observer certaines tendances :

- 15% des jeunes ne bénéficient d'aucune prise en charge (orientations souhaitées, pour les plus grands nombres : SESSAD ITEP, ITEP, IME pour déficients intellectuels légers) ;
- 14% fréquentent un CMP ;
- 10% consultent en libéral ;
- 8% relèvent d'un établissement ou d'un suivi Protection de l'Enfance ou PJJ ;
- 6% fréquentent un hôpital de jour.

Enfin, parmi les orientations problématiques de la campagne 2003/2004, un critère introduit lors de la campagne précédente, traitée par la DDASS du Rhône, permet de distinguer les prises en charge (non médico-éducatives) dont bénéficie le jeune qui n'a pas obtenu l'orientation médico-éducative :

- sans solution médico-éducative et prises en charge (y compris scolarisation) > à 3 1/2 journées par semaine : 724 jeunes sont concernés ;
- sans solution médico-éducative et prises en charge inférieures ou égales à 3 1/2 journées par semaine : 59 jeunes sont concernés.

Établissements ou services souhaités pour ces 59 jeunes : pour 44% d'entre eux il s'agit d'un IME pour déficients intellectuels moyens/profonds ; pour 1 jeune sur 5 d'un établissement ou d'une section pour autistes ; un ITEP pour 1 jeune sur 10.

Évolution des orientations problématiques

Certaines demandes, toujours actives au moment du traitement des données, n'ont pas été considérées comme problématiques. C'est un effectif de 915 orientations problématiques qui est décrit ci-dessous.

	1994-95		1995-96		1996-97		1997-98		1998-99		1999-2000		2000-2001		2003-2004	
RADESS ³	110	36%	349	45%	346	42%	485	46%	598	48%	390	41%	621	50%	783	45%
Par défaut	49	16%	42	5%	46	6%	73	7%	89	7%	83	9%	122	10%	132*	8%
TOTAL	159	53%	391	50%	392	48%	558	53%	687	55%	473	50%	743	60%	915	53%

* dont maintien dans l'établissement d'accueil pour les réorientations non abouties.

Le taux d'orientations problématiques, même s'il est en diminution sensible par rapport à 2000/2001 reste élevé : c'est plus d'une orientation sur deux qui est problématique, en valeur absolue ce sont plus de 900 situations qui sont concernées.

Causes des orientations problématiques

	1994/95		1995/95		1996/97		1997/98		1998/99		1999/2000		2000/2001		2003/2004*	
Absence d'équipement	26	9%	23	3%	11	1%	-	-	-	-	4	-	17	1%	12	0,7%
Manque de place	98	32%	263	34%	279	34%	456	43%	540	43%	353	37%	612	49%	713	41%
Refus par l'établissement	5	2%	28	4%	32	4%	22	2%	46	4%	27	3%	12	1%	39	2%
Refus de l'orientation en éducation spé.	15	5%	18	2%	52	6%	58	6%	59	5%	45	5%	68	5%	107	6%
Refus internat ou éloignement	9	10%	54	7%	6	1%	11	1%	21	2%	18	2%	19	2%	5	-
Autre	7	2%	5	6%	9	1%	8	1%	8	1%	25	3%	8	-	-	-
Non réponse	2	7%	-	-	4	-	3	-	3	-	1	-	5	-	39	-

* Pour la campagne 2003/2004, les critères définissant les orientations problématiques sont les suivants : orientation par défaut, maintien dans l'établissement actuel (pour les réorientations), sans solution médico-éducative et prises en charge > à 3 1/2 journées par semaine, sans solution médico-éducative et prises en charge inférieures ou égales à 3 1/2 journées par semaine.

Le manque de place ou d'équipement est la principale cause de l'orientation problématique.

On observe un taux stable, au fil des années, des refus de l'orientation vers le dispositif d'éducation spéciale.

La campagne 2003/2004 a été renseignée de manière exhaustive.

On observe une augmentation en valeur absolue des orientations problématiques mais la proportion reste sensiblement la même comparativement aux campagnes antérieures ; en bref, **une orientation sur deux n'est pas réalisée.**

Depuis la campagne 99/2000, soit un recul de 5 ans, le nombre d'orientations sans solution médico-éducative double, passant de 390 à 783 en 2003/2004.

Pour 2003-2004, les difficultés observées les plus importantes, en nombre, sont :

- les orientations vers les ITEP (201 sans solution) — *121 en 99/2000*
- **les SESSAD ITEP (176) — 17 en 99/2000**
- les IME pour déficients intellectuels moyens (123) — *88 en 99/2000*
- les IME pour déficients intellectuels légers (106) — *90 en 99/2000*

En taux, ce sont les orientations non abouties vers :

- les SESSAD pour déficients intellectuels (61%)
- les SESSAD ITEP (61%)
- les IME pour déficients intellectuels moyens (55%).